



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
21 janvier 2009  
Français  
Original : anglais

---

### **Communiqué officiel publié à l'issue de la 6070<sup>e</sup> séance (privée) du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos au Siège, à New York, le mercredi 21 janvier 2009,  
à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 21 janvier 2009, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 6070<sup>e</sup> séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Choi Young-Jin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Les membres du Conseil, M. Choi et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues. »

